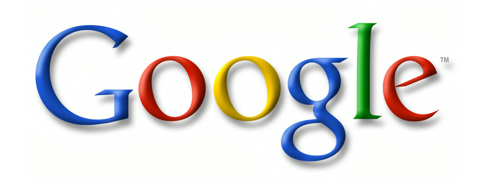
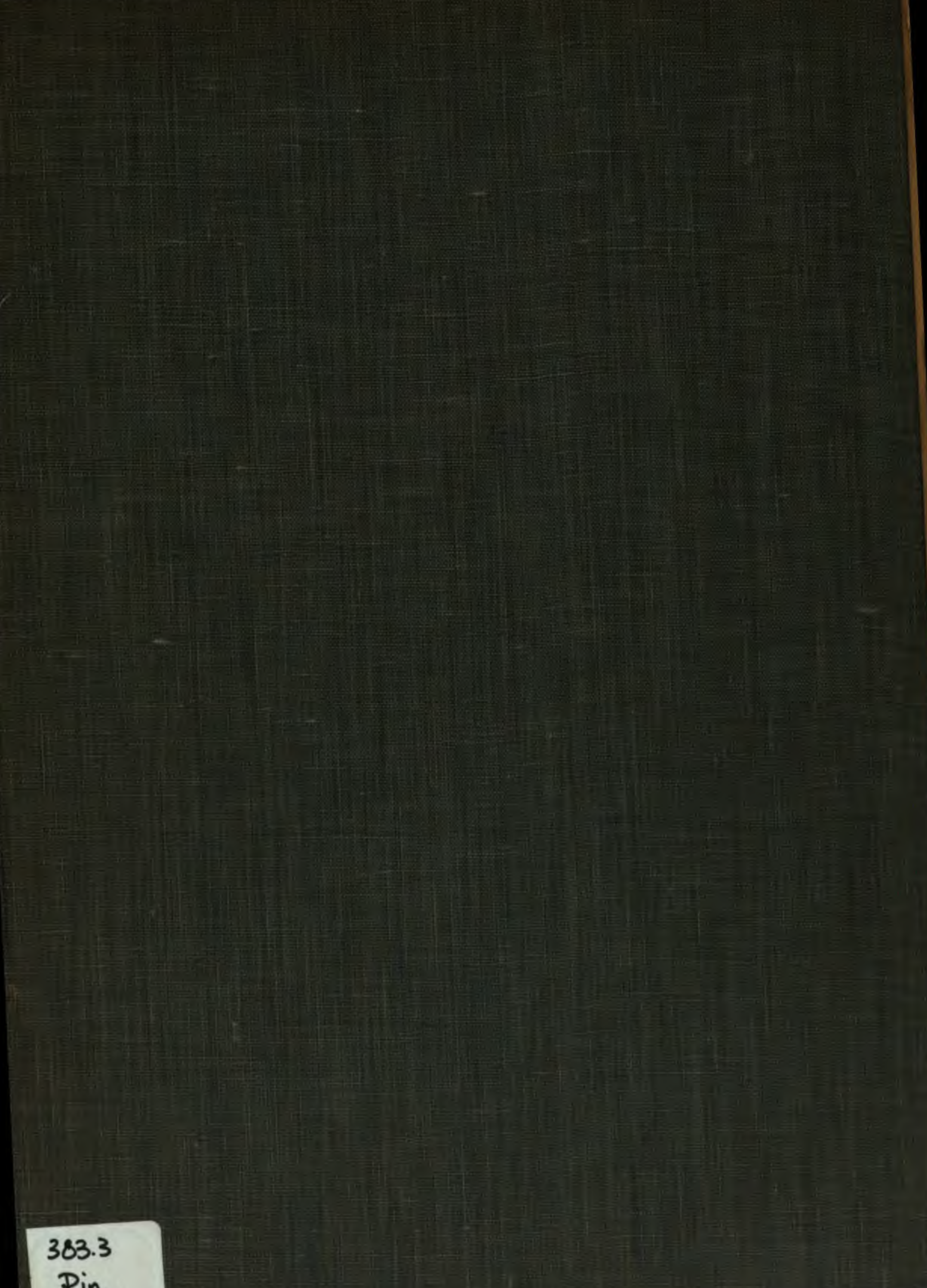
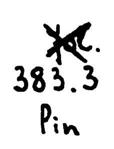



383.3


383.3
Pin




302098568+

INSCRIPTION HISTORIQUE

DE

PINODJEM III

GRAND PRÊTRE D'AMMON A THÈBES.

INSCRIPTION HISTORIQUE

DE

PINODJEM III

GRAND PRÊTRE D'AMMON A THÈBES

TRADUITE ET COMMENTÉE

PAR

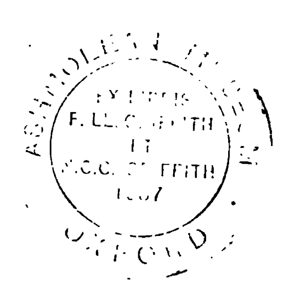
ÉDOUARD NAVILLE

PARIS

MAISONNEUVE & CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1883.



INSCRIPTION HISTORIQUE DE PINODJEM III.

Les brillantes découvertes, qui font maintenant l'ornement du Musée de Boulaq et que MM. Maspero et Émile Brugsch ont publiées sous le nom de « La Trouvaille de Deir-el-Bahari », ont soulevé diverses questions importantes relativement à la fin de la XXe dynastie, et à l'avènement des princes que l'on a considérés jusqu'à présent comme formant la XXIe. A quel moment les Ramessides ont-ils été définitivement dépossédés par les grands prêtres d'Ammon? Ont-ils essayé de ressaisir le pouvoir usurpé par Herhor? Combien y a-t-il eu de prêtres-rois et quelle est leur filiation? Autant de questions pour la solution desquelles nous devons attendre de nouveaux documents.

Dans son beau travail sur une stèle de la Bibliothèque nationale, M. de Rougé considérait que le Ramsès sous lequel avait eu lieu l'usurpation, était Ramsès XIII, et qu'après lui les grands prêtres s'étaient succédés dans l'ordre suivant:

Herhor, grand prêtre et roi;
Pianch, grand prêtre;
Pinodjem Ier, grand prêtre, puis roi;
Ramencheper, grand prêtre et roi;
Pinodjem II, grand prêtre, fils du précédent.

Le savant académicien admettait que la XXIe dynastie de Manéthon, dynastie de sept princes Tanites, avait régné dans le Delta depuis Pinodjem Ier, peut-être même depuis Pianch [1].

M. Lepsius, dans son *Königsbuch,* fait de la dynastie des grands prêtres la dynastie Tanite qu'il reconstruit ainsi:

Herhor, grand prêtre et roi;
Pianch, grand prêtre;
Pinodjem Ier, grand prêtre et roi;
Mencheperra, roi;

[1] J'ai adopté, avec quelques légères différences, les transcriptions de M. de Rougé, sauf pour le nom du quatrième grand prêtre que je lis *Mencheperra* et non *Ramencheper*.

Pisebchan, roi Tanite, qu'il donne pour père à

Pinodjem II, roi.

M. Brugsch, ainsi que M. Lepsius, considère les grands prêtres d'Ammon comme ayant été de la dynastie de Tanis.

La cachette de Deir-el-Bahari, malgré les richesses qu'elle renfermait, ne nous a point donné une réponse définitive sur l'origine de la XXIe dynastie. En revanche, elle nous a fait connaître deux personnages nouveaux de la série des grands prêtres. C'est d'abord un Pinodjem Ier, fils de Pianchi, et distinct de Pinodjem II, roi; cela dédouble ainsi le personnage que M. de Rougé avait appelé Pinodjem Ier; puis un grand prêtre dont nous ignorions l'existence, Masaherta, fils de Pinodjem II, frère de Mencheperra.

M. Maspero a donc rétabli la série de la manière suivante:

Herhor, grand prêtre et roi;

Pianchi, grand prêtre;

Pinodjem Ier, grand prêtre;

Pinodjem II, roi;

Masaherta, grand prêtre;

Mencheperra, roi;

Pinodjem III, grand prêtre.

C'est le dernier de la série, le grand prêtre Pinodjem III qui doit faire l'objet de ce travail. M. de Rougé, qui, d'après ce qui vient d'être dit, le nommait Pinodjem II, connaissait ce personnage par les notices de Champollion[1]. Décrivant le pylône du roi Horus que traverse l'une des avenues qui reliaient Karnak à Louxor, Champollion mentionne une inscription en très petits hiéroglyphes «dont il reste fragmentées plus de cinquante lignes aucune entière, et pitoyablement mutilées.» Aujourd'hui le mal s'est encore beaucoup aggravé; je dois à l'obligeance de M. le docteur Wiedemann qui l'a retrouvée, d'avoir vu ce qui subsiste encore, les extrémités d'une vingtaine de lignes. Tout le sommet a entièrement disparu. Nous devons donc recourir à Champollion qui malheureusement n'a copié qu'une faible partie de ce qu'il voyait. Il nous dit que dans cette inscription il est principalement question d'une épouse d'Ammon *Honttaui*, de sa mère et de ses enfants, pour des dons pieux à Ammon Ra, Mout et Chons. Grâce à lui, nous avons encore deux dates, l'an 5, le 1er Thoth, et l'an 6, le 19 Épiphi, et plusieurs noms propres, parmi lesquels celui du premier prophète d'Ammon, *Pinodjem, fils de Mencheperra,* par conséquent Pinodjem III.

En explorant l'hiver passé les environs du pylône d'Horus, à Karnak, j'ai trouvé sur la muraille que Champollion appelle mur d'enceinte de droite, du côté extérieur, une inscription en lignes verticales se rapportant au même personnage et accompagnant un bas-relief qui, comme presque toujours, représente une scène d'offrandes. On apercevait aussi quelques signes d'une inscription horizontale cachée sous terre que j'ai pu faire déblayer, M. Maspero ayant eu l'obligeance de m'autoriser à faire cette fouille. Toute la partie de l'inscription la plus rapprochée du pylône était recouverte par le mur d'enceinte en briques crues, qui est donc de construction postérieure à la XXIe dynastie, et qui cachait le commencement des lignes

[1] Champollion, *Notices descriptives,* II, p. 178. Pour abréger, je donne à cette inscription le nom d'inscription d'Isis-em-Cheb.

horizontales et les barques sacrées auxquelles les prêtres font des offrandes. J'ai trouvé aussi un fût de colonne portant le nom de l'*intendant des greniers, Thothmès, le fils de Souaaamoun,* le principal héros de cette inscription[1]. Il est probable qu'après que le dieu lui avait fait grâce, comme l'inscription nous l'enseigne, Thothmès aura voulu lui témoigner sa reconnaissance en élevant un édifice, un portique, en son honneur.

Cette inscription, d'une grande valeur par les renseignements qu'elle nous apporte, est malheureusement en fort mauvais état, du moins dans la partie horizontale qui se compose de 18 lignes longues de plus de 6 mètres. Les hiéroglyphes sont petits; ils étaient gravés dans une sorte de stuc qui a beaucoup souffert sous l'action du salpêtre qui s'y produit en abondance. Il ne reste presque plus rien du milieu des lignes. Cependant nous pouvons nous faire une idée de l'ensemble, d'autant plus que, suivant l'habitude des Égyptiens de cette époque, il s'y trouve des longueurs et des répétitions sans fin.

Du côté gauche, là où commence l'inscription, nous voyons la représentation d'une grande fête. Les trois divinités de Thèbes, Ammon, Mout et Chons, sont promenées en triomphe dans leurs barques sacrées; ce sont les prêtres qui les portent sur leurs épaules, et surtout ceux qui portent le nom de [hiéroglyphes] *prophètes.* On voit par ce dessin et par d'autres de la même époque, que suivant son rang, chaque prophète avait sa place marquée sous le brancard qui servait à soulever la barque sacrée; le plus élevé en rang se plaçait au bout, les autres derrière; il devait y avoir un cérémoniel parfaitement fixe où les moindres choses étaient réglées. Devant la barque d'Ammon, un prêtre brûle des parfums; derrière lui s'avance un autre homme qui porte quelque chose ressemblant à une stèle ou à une table gravée destinée sans doute à être placée devant le dieu. A la suite de la barque d'Ammon, en deux registres superposés, se voient les barques de Mout et de Chons portées aussi par leurs prophètes. Chacune des trois barques a un naos qui devait renfermer l'emblème sacré du dieu; elles sont toutes trois de forme tout-à-fait semblable, accompagnées de leurs flabellifères; ce qui les distingue, c'est que les extrémités sont ornées de la tête du dieu auquel elles appartiennent. Pour Ammon, c'est une tête de bélier surmontée du disque solaire; pour Chons, une tête d'épervier portant le disque lunaire; pour Mout, une tête humaine coiffée de la double couronne. On offre des parfums à Mout et à Chons comme à Ammon. Voici le sens des petits textes qui accompagnent ces barques:

«L'apparition solennelle de cette déesse vénérable, la grande Mout, la dame d'Asher[2], la

[1] Voici ce que porte le fût de colonne : [hiéroglyphes] .... *de la maison d'Ammon, chef des greniers, Thothmès, fils du père divin d'Ammon, économe du temple d'Ammon, l'intendant chef des greniers, Souaaamoun.* Les titres de ce dernier sont à peu près les mêmes que ceux de Thothmès qui les avait donc par droit d'hérédité. Souaaamoun, personnage obscur, nous est connu par une statuette d'Abydos où il paraît qu'il fut enterré [hiéroglyphes]. Mariette, *Abydos,* III, p. 75. Cette statuette doit donc être classée dans la XXI[e] dynastie. J'en dirai autant de celles qui ont été trouvées dans un tombeau voisin, et qui appartenaient à [hiéroglyphes] *le scribe royal, l'intendant Nodjem.* Il est vraisemblable que ce nom doit être de la même époque que celui de Pinodjem et de la reine Nodjemt.

[2] [hiéroglyphes] *Asher,* suivant M. Brugsch (*Dict. géogr.,* p. 74), est le nom du quartier de Thèbes où se trouvait le temple de Mout dont les restes se voient encore aujourd'hui.

» fille de Ra, semblable [1] à son disque, la bienfaisante souveraine dans sa barque Neterpeh. » L'apparition solennelle de Chonsu Neferhotep de Thèbes, le seigneur de la joie, le seigneur » de la vérité, qui repose en elle, celui qui veille sur les dieux qui s'y trouvent, le maître » bienfaisant de la barque Neterpeh.

La traduction de l'inscription est faite d'après la copie que j'ai prise à Karnak, au mois de Mars de cette année. La première ligne de la partie verticale manque.

L. 1. . . . . dans ce jour, dans la maison d'Ammon Ra, le roi des dieux, le premier mois et le sixième jour de l'apparition de ce dieu

l. 2. vénérable, le maître des dieux, Ammon Ra, le roi des dieux, et de la grande Mout, la dame d'Asher, de Chons

l. 3. de Thèbes, Neferhotep, sur le sol d'argent [2] de la maison d'Ammon; alors vint le premier prophète d'Ammon Ra,

l. 4. le roi des dieux, le général en chef, le prince Pinodjem [3], fils de Mencheperra pour traiter les affaires [4] de

l. 5. ce lieu, en présence de ce grand dieu. Deux mois et six jours étaient accomplis . . . ce grand dieu

l. 6. qui hait ce qui est odieux, n'était point monté dans son sanctuaire, dans la fête d'Ap [5], depuis un temps

l. 7. ancien; car le grand dieu avait établi des scribes,

l. 8. des inspecteurs, et des surveillants qui avaient commis

l. 9. des actes frauduleux dans la demeure (le temple) de sa ville [6];

l. 10. et le dieu avait frappé les scribes,

l. 11. les inspecteurs et les surveillants à cause des actes

l. 12. frauduleux qu'ils avaient commis. Lorsque apparut le grand dieu sur le sol d'argent

[1] Voir l'intéressant travail de M. Le Page Renouf sur l'expression . *Procedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, June 1881.

[2] *Le sol* ou *le plancher d'argent* était un endroit du temple de Chons où l'on déposait les emblèmes des dieux; l'inscription d'Isis-em-Cheb parle aussi d'Ammon, Mout et Chons *les grands dieux qui reposent sur le sol d'argent de la maison d'Ammon.*

[3] L'expression se retrouve après tous les noms propres, des vivants comme des morts. Il semble que dans cette inscription ce soit un simple titre au sens duquel on ne faisait guère d'attention, comme à bien des adjectifs que nous employons dans nos langues modernes. Je l'ai supprimée dans la traduction.

[4] *faire les affaires, veiller aux affaires, aux comptes;* plus souvent formé avec le verbe simple . Cf. *Zeitschr.*, 1881, p. 119 : . Sur le sens de , voir Chabas, *Égypt.*, p. 93.

[5] Je restitue ici : *la fête d'Ap.* C'était une des cinq grandes fêtes d'Ammon à Thèbes, que le conquérant Pianchi ne manqua pas de célébrer. *Je le ferai apparaître dans son image divine, à Ap du Sud, dans sa bonne fête de la panégyrie d'Ap.* Rougé, *Inscr. de Piankhi*, l. 25.

[6] . Nous trouvons la même expression dans l'inscription très mutilée de Herhor (Lepsius, *Denkm.*, III, 248; Brugsch, *Rec.*, I, 21). . Il s'agit sans doute du temple de Thèbes.

de la maison d'Ammon au temps du matin [1], alors le premier prophète d'Ammon le roi des dieux, Pinodjem, alla

l. 13. en présence du grand dieu; le grand dieu fit un signe de vive approbation; il mit deux écrits [2] devant le grand dieu; l'un de ces écrits

l. 14. disait Ammon Ra, roi des dieux, mon bon seigneur, on dit qu'il y a des réclamations à faire [3] à Thothmès, fils de Souaaamoun,

l. 15. l'intendant; l'autre livre disait : Ammon Ra, roi des dieux, mon bon seigneur, on dit qu'il n'y a pas

l. 16. de réclamations à faire à Thothmès, fils de Souaaamoun, l'intendant. De nouveau, le premier prophète d'Ammon Ra, le roi des dieux, Pinodjem, se présenta devant le grand dieu, disant:

l. 17. mon bon seigneur, tu distingues . . . . . tu es meilleur que ce qu'il y a de plus excellent; le grand dieu fit un grand signe d'approbation.

l. 18. Il étala [4] les deux écrits en présence du dieu . . . . le grand dieu prit l'un des livres, celui qui disait : Ammon Ra, roi des dieux, mon

l. 19. bon seigneur, il est dit qu'il n'y a pas de réclamations à faire à Thothmès, le fils de Souaaamoun, l'intendant; le grand dieu

l. 20. . . . . mon bon seigneur, il est dit qu'il y a des réclamations à faire à . . . .

l. 21. . . . . vers le grand dieu, pour étaler ses deux écrits pour la seconde fois devant le grand dieu. Il prit

l. 22. . . . . . . il fut reconnu vrai qu'il n'y avait pas de réclamations à faire

l. 23. . . . . . . l'intendant Thothmès, le fils de Souaaamoun, en présence du grand dieu

l. 24. . . . . . le père divin d'Ammon, le gardien des comptes des magasins d'offrandes, l'écrivain administrateur

l. 25. de la maison d'Ammon, l'intendant chargé des magasins, Thothmès

l. 26. . . . . . en ta présence, voici que . . . . . le grand dieu.

Il est regrettable que la fin de l'inscription soit aussi fruste, et qu'ainsi nous ne puissions savoir exactement ce que fait le dieu devant lequel ont été étalés les deux livres dont l'un accuse Thothmès et dont l'autre au contraire l'absout. Nous pouvons conclure cependant par le peu de mots qui restent que c'est le second de ces livres qui fut choisi, et que, par con-

[1] C'est toujours le matin que Pinodjem se présente devant le dieu. De même aussi dans l'inscription d'Isis-em-Cheb. [hiéroglyphes] etc. *Au temps du matin, lorsque fut traîné le dieu par le premier prophète*, etc.

[2] [hiéroglyphes] (tablette Rogers, droit, l. 15). Si [hiéroglyphes] est une variante de [hiéroglyphes], cette expression peut signifier deux tables gravées ou écrites que paraît porter l'un des prêtres, ou deux rouleaux. Comme plus loin ces objets se nomment [hiéroglyphes], je traduis par le mot vague d'*écrit*.

[3] [hiéroglyphes]. Litt. : *Il y a des paroles qu'on recherchera auprès de*. Le verbe [hiéroglyphes] est pris dans le sens d'une réclamation juridique, d'un compte à rendre. Le contraire de [hiéroglyphes] s'exprime par la négation [hiéroglyphes]. Cf. Brugsch, *Dict.*, vol. VI, p. 561.

[4] [hiéroglyphes] Il étala ses écrits devant le dieu, afin qu'il pût choisir. Cela donnait peut-être à l'écrit une sanction particulière, d'avoir été posé devant Ammon.

séquent, Thothmès fut déclaré innocent. Nous allons voir par la partie horizontale quel était le genre de détournements qu'on mettait à sa charge, détournements assez graves pour entraîner la peine de mort. Malheureusement l'inscription en 18 lignes que nous allons traduire est encore en plus mauvais état que la précédente; en revanche les répétitions abondent.

L. 1. (Dit[1] par le) père divin d'Ammon, l'intendant Thothmès en présence du grand dieu: les réclamations que fait Ammon, ce sont les portions de mesures de grains[2] dont est fait le grenier d'Ammon, ce sont les mesureurs[3] qui les ont faites. Le grand dieu fit un signe d'approbation . . . . le compte des portions de grains que tu as dit de faire, on les a faites. Le grand dieu fit un signe d'approbation. Dit par le père divin d'Ammon, l'intendant Thothmès en présence du grand dieu; quant aux comptes de redevances d'offrandes sacrées à Ammon, ce qui y a été stipulé, personne ne l'a détourné de devant lui (?)[4]. Le grand

[1] Le mauvais état de l'inscription rend le texte obscur, et ne laisse suivre qu'avec difficulté la marche du dialogue; j'avais d'abord pris [hiéroglyphes] pour un vocatif mis dans la bouche d'Ammon, mais un examen plus attentif m'a convaincu qu'il fallait considérer cette expression comme le sujet du verbe [hiéroglyphes] qui précède. Il y a là une anomalie de construction; il est rare de trouver le verbe suivi du pronom affixe précédant le substantif sujet. Mais on remarquera cette variante-ci qui ôte toute incertitude. Il s'agit d'Ammon qui prend la parole. L. 2, nous avons : [hiéroglyphes] et l. 5 : [hiéroglyphes].

[2] [hiéroglyphes]. Litt. : *Les paroles des portions de l'apet;* sans doute un compte qui avait été fourni d'une manière inexacte. M. Brugsch (*Dict. géogr.*, p. 623) traduit [hiéroglyphes] par *coudée*, d'après un passage du chapitre 149 du *Livre des Morts* où les papyrus anciens donnent presque unanimément [hiéroglyphes]. Il s'agit donc d'une mesure de grains.

[3] L'office de mesureur des greniers d'Ammon était un emploi assez élevé qui se transmettait de père en fils. J'ai trouvé à Drah abou el Neggah une tombe peinte appartenant à l'un de ces fonctionnaires [hiéroglyphes] *le mesureur en chef du grenier du temple d'Ammon Ouserhat.* Son père portait un nom illustre. C'était [hiéroglyphes], *le mesureur en chef du grenier du temple d'Ammon, Pentaour.* Son fils était [hiéroglyphes], *scribe de la maison d'Ousermara mer Amoun dans le temple d'Ammon Thothmès.* Le Ramsès, dont il est ici question, est Ramsès III. Ses cartouches se voient plusieurs fois dans le tombeau, et il est représenté sur une petite stèle peinte faisant des offrandes à Ammon, Mout et Chons. L'inscription parle de la construction du grenier auquel ces fonctionnaires étaient attachés [hiéroglyphes] : *le dieu vivant et bon, le grand Nil, et la grande Rennou de l'Égypte, celui qui élève des statues par amour pour son père Ammon, le roi de la Haute et de la Basse Égypte, le maître du pays Ousermara mer Amoun, le fils du soleil, le maître des trônes, Ramsès, le prince d'On, a fait un très grand grenier dont les monceaux atteignent le ciel, à cause de la grandeur de son amour pour tous les dieux; qu'il lui soit donné toute vie heureuse et toute santé comme au soleil éternellement.*

[4] [hiéroglyphes]. La phrase est très obscure. Quoique ma copie porte [hiéroglyphes], je crois qu'il faut lire [hiéroglyphes], *ce qui a été stipulé, déterminé* dans le compte des redevances. La difficulté se trouve surtout dans le verbe [hiéroglyphes], qui peut être la forme primitive du verbe [hiéroglyphes] (Brugsch, *Dict.*, vol. V, p. 283), retirer, empêcher. Personne n'a détenu ou écarté des pieds du dieu les offrandes qui devaient être déposées devant lui.

dieu fit un signe d'approbation. De nouveau le premiér prophète d'Ammon, le roi des dieux, Pinodjem, parut devant le grand dieu (disant :)

l. 2. mon bon seigneur, on se réjouit, tu te réjouis, car tu distingues . . . . de ta parole; le grand dieu fit un signe d'assentiment. Dit par le père divin d'Ammon, l'intendant Thothmès en présence du grand dieu les . . . . le grand dieu fit un signe d'assentiment. Dit par le père divin d'Ammon . . . . les réclamations que fait Ammon . . . . d'Ammon, l'intendant Thothmès en présence du grand dieu, les comptes de (?) . . . . que n'a point faussés (?) l'inspecteur qui a fait (?) . . . . ce qu'Ammon doit réclamer. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. Ainsi parle Ammon Ra, le roi des dieux, le grand dieu qui existe avant toutes choses : fais les mettre

l. 3. dans la maison d'Ammon Ra, le roi des dieux, suivant ton bon dessein. De nouveau (le grand prêtre Pinodjem se présenta devant le grand dieu disant :) mon bon seigneur, y a-t-il d'autres réclamations à faire à Thothmès, le fils de Souaaamoun, l'intendant . . . . . . Ammon distingue, en dehors de la maison d'Ammon, fais apporter mon offrande. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. (De nouveau le grand-prêtre Pinodjem se présenta devant le grand dieu disant :) mon bon seigneur, y a-t-il d'autres réclamations à faire à Thothmès, le fils de Souaaamoun l'intendant. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. Dit par le père divin d'Ammon, ... en présence du grand dieu, les comptes des offrandes sacrées qu'ont faites . . .

l. 4. . . . . qui se tiennent en dehors du grenier de la maison d'Ammon, l'inspecteur . . . . . . à sa place. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. Dit par le père divin d'Ammon l'intendant Thothmès en présence du grand dieu : les comptes des . . . . fais les apporter . . . . en présence d'Ammon Ra avant qu'ils aient été donnés aux serviteurs et aux servantes. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. De nouveau il s'avança en présence du grand dieu disant : mon bon seigneur, y a-t-il d'autres réclamations à faire à Thothmès l'intendant. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. Dit par le père divin d'Ammon, l'intendant Thothmès en présence du grand dieu; les comptes des offrandes sacrées que

l. 5. . . . . du grenier d'Ammon suivant ton dessein de justice. Le grand dieu fit un signe d'assentiment . . . . (le grand-prêtre Pinodjem se présenta) devant le grand dieu disant : mon bon seigneur, y a-t-il d'autres réclamations à faire à Thothmès, le fils de Souaaamoun, l'intendant . . . . . Thothmès . . . . le dieu fit un grand signe d'assentiment. De nouveau (le grand-prêtre Pinodjem se présenta devant le grand dieu en disant): mon bon seigneur, qu'on le mette devant Thothmès, le fils de Souaaamoun l'intendant . . . . . tout ce qu'Ammon a dit d'exécuter, on l'inscrira sur (une pierre)[1] . . . . . . le grand dieu fit un signe d'assentiment. Ainsi parle Ammon Ra, le roi des dieux, le dieu grand et puissant

l. 6. . . . . quand le grand dieu se fut dirigé dans sa demeure, et se reposa sur son siège élevé placé sur le sol d'argent de la maison d'Ammon, il dit : faites . . . . . administrateur de la maison d'Ammon, le chef des gardiens des comptes . . . . l'apparition solennelle . . . . le maître des dieux, Ammon Ra, le roi des dieux, le grand

[1] Pinodjem demande sans doute que ce qu'Ammon vient de dire soit gravé sur une muraille ou sur une stèle commémorative, comme nous le voyons dans l'inscription de l'exil (Brugsch, *Reise nach der grossen Oase*, pl. XXII, l. 18), ou dans celle de Sheshonq (Mariette, *Abydos*, pl. XXXVII, l. 2.).

dieu qui existe avant toutes choses, sur le sol d'argent de la maison d'Ammon, dans la barque Neterpeh . . . . le chef, le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, fils de Mencheperra

l. 7. . . . . de la maison d'Ammon . . . . . . de nouveau le premier prophète d'Ammon Ra, le roi des dieux, Pinodjem, se présenta devant le grand dieu, en disant : mon bon seigneur, de nouveau . . . . en ta présence, fais . . . . le sol, je suis . . . . . . mon bon seigneur, dans la maison des . . . . les paroles de tous les serviteurs qui s'y trouvaient. Fasse Ammon, mon bon seigneur, que . . . . . . le jour . . . . . . à moi, aux serviteurs, et à . . . .

l. 8. . . . . le premier prophète d'Ammon . . . . sur son trône élevé placé sur le sol d'argent de la maison d'Ammon. La seconde année, le second jour du mois de . . . . . . en ce jour dans la maison d'Ammon . . . . l'apparition solennelle du dieu vénérable et bien aimé, Ammon Ra, le roi des dieux, et de la grande Mout . . . . de la saison de l'inondation, l'apparition solennelle . . . . le premier prophète d'Ammon Ra, le roi des dieux, Pinodjem, fils du premier prophète d'Ammon Ra (Mencheperra) . . . . . le grand dieu, l'apparition solennelle . . . . bon en ce jour . . . . . . le séjour de la divine prêtresse, qui repose sur son siège élevé, alors apparut le grand dieu . . . . . . la servante, de nouveau les scribes, les inspecteurs et les surveillants . . . .

l. 9. . . . . le premier prophète d'Ammon en présence du grand dieu. Dit par le premier prophète . . . . le grand dieu reposant sur le sol d'argent de la maison d'Ammon, alors vint le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, en présence . . . . en présence d'Ammon Ra, le roi des dieux, le premier des êtres; lui-même se tint . . . . en présence du grand dieu disant : mon bon seigneur, le livre qui est dans ma main, Ammon Ra . . . . disait, je prends le livre . . . . . le dieu fit un grand signe d'approbation.

l. 10. . . . . Ammon Ra . . . . le dieu . . . . dans le jour . . . . le livre, il le prit . . . . en présence d'Ammon Ra, le roi des dieux, la seconde année au mois de Choiak, le . . . . . les paroles de Thothmès . . . . le dieu de nouveau . . . . sauvé, le grand dieu fit un grand signe d'assentiment. De nouveau il s'approcha du grand dieu en disant : mon bon seigneur, tu es . . . . . .

l. 11. fit un grand signe d'assentiment . . . . il s'avança en présence . . . . . qu'Ammon Ra, le roi des dieux, dise : Thothmès, mon serviteur, a trouvé grâce en ma présence; qu'Ammon Ra fasse que son serviteur trouve grâce . . . . le grand dieu, de nouveau il s'avança en présence du grand dieu, disant : mon bon seigneur . . . . des villes, il lui est fait remise de la confiscation de ses biens [1], il lui est fait remise de toute amende, de tout . . . . . . à Ammon, Mout et Chons. Le grand dieu fit un grand signe d'assentiment. Quand le grand dieu eut repris sa marche . . . .

l. 12. La troisième année, et le 12[e] jour du mois de Pachons, Ammon reposait . . . . . . l'apparition solennelle de ce dieu vénérable, le maître des dieux, Ammon Ra, le roi des

[1] Les mots qui indiquent les peines dont il lui est fait remise sont, à ma connaissance, des mots qui ne se trouvent que là, et que je traduis d'une manière tout-à-fait conjecturale, [hiéroglyphes] par *confiscation*, et [hiéroglyphes] par *diminution*, *perte*, *amende*.

dieux, Mout et Chons reposaient dans le grand et majestueux sanctuaire d'Ammon (?) par l'ordre du premier prophète . . . . en présence du grand dieu; de nouveau le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, se présenta devant le grand dieu, en disant : mon bon seigneur . . . . . les deux livres, ... de ta bouche, l'année . . . . tu l'écriras et tu diras qu'il a trouvé grâce devant moi, Ammon, le roi des dieux, je les prends dans . . . . de nouveau il s'adressa au grand dieu disant : mon bon seigneur : voici, qu'Ammon le roi des dieux, le premier des êtres, dise : je prends les deux livres de Thothmès . . . . ton serviteur

l. 13 a trouvé grâce devant toi. Le grand dieu fit un signe d'assentiment . . . . disant : mon bon seigneur, accorde qu'il lui soit fait grâce de ta (colère?) accorde qu'il lui soit fait grâce de la mort par l'épée, accorde qu'il lui soit fait grâce de toutes les choses abominables et de toute amende à Ammon. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. De nouveau il se présenta devant le grand dieu disant : si tu fais mourir Thothmès . . . . tu établiras . . . . il lui est fait grâce de la mort par l'épée, il lui est fait grâce de tout acte de violence, il lui est fait grâce d'être pris pour . . . . . ? il lui est fait grâce de tout . . . . dans la demeure des méchants. Il lui est fait grâce de la confiscation de tous ses biens; il lui est fait grâce de toute amende à Ammon, Mout et Chons. Le grand dieu, qui repose sur le trône élevé de la maison d'Ammon, fit un signe d'assentiment. La cinquième année, au mois de Paophi, dans le temple d'Ammon, le 9e jour eut lieu l'apparition solennelle du dieu

l. 14 vénérable, le prince des dieux, Ammon Ra, le roi des dieux, Mout et Chons, ... très bonne, le maître d'Ap, que Ra a faite la première fois. Le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, fils de Mencheperra, alla en présence du grand dieu; le grand dieu fit un grand signe d'assentiment. Il s'avança devant lui, et s'arrêta . . . . . . dans ce jour, reposant sur . . . . . dans Ap de Sud . . . . (sur son trône) élevé dans Ap du Sud; le grand dieu apparut dans la barque Neterpeh; le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, fils de Mencheperra, alla . . . . de nouveau le premier prophète d'Ammon, Pinodjem, se présenta devant le grand dieu disant : mon bon seigneur, Thotmès, le fils de Souaaamoun, est le bienvenu devant toi . . . . le sol est entouré . . . . ?

l. 15 Tu l'établiras dans la dignité de père divin d'Ammon, d'intendant chef des greniers, de scribe économe du temple d'Ammon, de gardien en chef des livres des greniers, et premier inspecteur du premier prophète d'Ammon, à la place de Souaaamoun, fils de Nesmaamoun, son père. Le grand dieu fit un signe d'approbation; de nouveau (Pinodjem) se présenta devant le grand dieu, en disant : Mencheperra, ton serviteur, a dit que Thothmès . . . . . . du temple d'Ammon, l'intendant, le chef des greniers, le scribe, l'économe de . . . . a dit qu'il l'avait trouvé un homme véridique, et tous les économes,

l. 16 à savoir Pamenhonou . . . . fils de Set . . . aa, ont dit : je demande à Ammon la dignité d'intendant, chef des greniers, économe du temple d'Ammon, gardien en chef des livres des greniers, premier inspecteur du premier prophète d'Ammon. Que Thothmès, fils de Souaaamoun, soit établi dans cette dignité; et quand il aura imploré Ammon, qu'Ammon Ra, le roi des dieux, le grand dieu qui existe avant toutes choses, répande . . . . Thothmès, le fils de Souaaamoun . . . . l'économe du temple d'Ammon, le gardien en chef des livres des greniers du temple d'Ammon, le premier inspecteur du premier prophète d'Ammon.

Le grand dieu fit un signe d'assentiment. De nouveau il se présenta devant le grand dieu disant : mon bon seigneur, qu'Ammon Ra, le roi des dieux, le grand dieu qui existe avant toutes choses, établisse Thothmès, fils de Souaaamoun, dans sa dignité de père divin d'Ammon, d'intendant chef des greniers, scribe

l. 17 économe du temple d'Ammon, gardien en chef des livres des greniers, premier inspecteur du premier prophète d'Ammon; qu'il fasse que Thothmès, le fils de Souaaamoun, ton serviteur, trouve grâce devant Ammon Ra, le roi des dieux, à condition de ne pas commettre des fraudes[1] dans la demeure de ta ville; ce qu'a fait Thothmès . . . . le grand dieu fit un signe d'assentiment. De nouveau il s'avança en présence du grand dieu disant : mon bon seigneur, si quelque homme ou qui que ce soit demande à Ammon la dignité de père divin d'Ammon, intendant . . . . . économe du temple d'Ammon, premier inspecteur du premier prophète d'Ammon, qu'Ammon a donnée à Thothmès . . . . Thothmès, qu'Ammon Ra, le roi des dieux, le grand dieu qui existe avant toutes choses, ne tienne pas compte . . . . lui-même établit Thothmès, le fils de Souaaamen, dans sa dignité de père divin d'Ammon, d'intendant chef des greniers, économe du temple d'Ammon, gardien en chef

l. 18 des livres du grenier du temple d'Ammon, premier inspecteur du premier prophète d'Ammon. Le grand dieu fit un signe d'assentiment. De nouveau il s'avança devant le grand dieu, en disant : mon bon seigneur, si un homme ou qui que ce soit dit à Thothmès, fils de Souaaamoun . . . . . la dignité de . . . . . père divin d'Ammon Ra . . . . premier prophète d'Ammon . . . . Ammon Ra, le roi des dieux, le grand dieu qui existe avant toutes choses, les fera approcher, lui-même a établi Thothmès, fils de Souaaamoun, dans la dignité de . . . . économe du temple d'Ammon . . . . . . reposant sur son trône élevé dans le temple d'Ammon d'Ap du Sud.

Voilà ce qui reste de l'inscription de Pinodjem III. On peut voir par là ce qu'étaient les longueurs et les répétitions des documents officiels de l'ancienne Égypte. Jamais style de chancellerie n'a été plus prolixe ni plus diffus.

Il s'agit donc d'une amnistie accordée par Ammon à un prêtre du nom de Thothmès qui, à en juger par ses titres, appartenait à l'économat du temple et qui avait été compromis dans des détournements commis au détriment de la propriété du dieu. Il semblerait qu'il n'était pas seul, qu'il avait des complices parmi les fonctionnaires de rang élevé qui, moins heureux que lui, avaient été victimes de la colère d'Ammon.

L'inscription se divise en plusieurs épisodes successifs dont chacun avait probablement une date qui presque toujours est détruite. Le premier, c'est la scène d'entrée que raconte l'inscription verticale. Il se passe dans la grande fête d'Ap, quand le dieu apparaît à un endroit consacré qui se nomme le *sol* ou le *plancher d'argent*. A ce moment, le grand prêtre Pinodjem se présente devant Ammon et dépose deux livres dont l'un accuse Thothmès, tandis que l'autre l'absout. Il est aisé de reconnaître que le dieu dans sa sagesse choisit le livre qui déclare Thothmès innocent et à l'abri de tout soupçon. Le second épisode comprend

[1] [hiéroglyphes] paraît être l'équivalent de ce qui est désigné plus haut, l. 8, par [hiéroglyphes].

les cinq premières lignes de l'inscription horizontale. Thothmès paraît devant Ammon et se justifie de tous les chefs d'accusation que l'on a élevés contre lui. On voit bien que c'étaient des détournements qu'on lui reprochait, car il est parlé à plusieurs reprises des comptes d'offrandes. Ces redevances étant des impôts, il y avait eu des malversations dont Thothmès se défend, tantôt en disant à Ammon que ce qu'il a commandé a été fait, tantôt en rejetant la faute sur les mesureurs ou sur l'inspecteur. Il devait y avoir à ces deux épisodes une date qui était probablement à la première ligne de l'inscription verticale. Ce ne pouvait être que l'an 1 ou l'an 2.

Un troisième épisode comprend les lignes 6 à 10. Il est malheureusement fort difficile de s'en faire une idée même approximative; c'est la partie du texte qui a le plus souffert. Il est question des serviteurs du temple et de la prêtresse appelée que peut-être l'on appelle en témoignage. Cela se passe la seconde année dans l'un des mois de la saison de l'inondation.

Nous revenons ensuite aux livres présentés à Ammon dans la première scène, et, comme nous trouvons ici la date de la seconde année et du mois de Choiak, date antérieure à celle de l'épisode précédent, il est possible qu'il y ait là une allusion à ce qui s'est passé au début, et que cette date soit celle qui manque au commencement de l'inscription. Il ne suffisait pas que Thothmès fût reconnu innocent, il fallait qu'Ammon déclarât expressément et fît écrire sur une pierre commémorative qu'il était à l'abri de toutes les conséquences que sa faute aurait pu avoir pour sa personne ou pour ses biens. Il semble qu'on ait voulu effacer toute tache qui aurait pu lui rester du fait de sa condamnation antérieure, et qui aurait pu empêcher qu'il ne fût promu aux dignités élevées que Pinodjem tenait à lui faire avoir.

Enfin l'an 5, et le 9[e] jour du mois de Paophi[1], à l'occasion encore d'une des grandes fêtes d'Ammon, Thothmès est investi de fonctions importantes dans l'administration du temple. Il est le subordonné du grand prêtre, mais il devient son premier comptable, chargé de tout ce qui concerne les greniers. Ainsi le pardon est complet. Non-seulement Thothmès n'aura à subir aucune peine; mais le dieu lui-même en fait l'un de ses principaux employés, avec la promesse de le maintenir dans ses fonctions au cas où des concurrents viendraient les lui demander.

Avant d'aborder les considérations historiques qui se rattachent à cette inscription, replaçons-la au milieu d'un groupe de textes de même époque qui nous ont été conservés en plus ou moins bon état. Ce groupe se compose de la stèle de la Bibliothèque nationale traduite et commentée par M. de Rougé, d'une inscription dont il ne reste plus que quelques fragments qui se trouve dans le temple de Chons et qui date de Herhor[2]; de la stèle que M. Brugsch a appelée la stèle de l'exil, et qui porte le cartouche du roi Pinodjem II[3]; enfin de l'inscription Sheshonq à Abydos, dont il n'y a plus que la partie inférieure[4].

[1] L'inscription est très fruste à la fin de la ligne 13 qui nous donne cette date. Il est possible qu'il faille lire non pas le 9, mais le 19 de Paophi qui est la date de l'un des grandes fêtes d'Ammon d'après le calendrier de Medinet Habou (Rougé, *Inscr. de l'iankhi*, p. 22).

[2] Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 248. Brugsch, *Rec.*, I, pl. XXI.

[3] Bdugsch, *Rec.*, I, pl. XXII, id. *Reise nach der grossen Oase*, pl. XXII. C'est d'après cette dernière publication que je citerai.

[4] Mariette, *Abydos*, II, pl. 36 et 37.

Tous ces documents sont des requêtes qu'on adresse à Ammon, et dans lesquelles le dieu intervient en exprimant lui-même son approbation. Dans la stèle de la Bibliothèque nationale, quand le roi Ramsès XII se présente devant *Chons Neferhotep* pour lui demander l'autorisation d'envoyer au pays de Bachten le dieu *Chons paar secher* qui doit exorciser une princesse, deux fois le dieu fait un signe affirmatif. Cela s'exprime par le verbe . L'hiéroglyphe de la tête , qui accompagne souvent le verbe, indique que c'est bien par un signe de tête que le dieu marquait son approbation, plutôt qu'avec le bras, comme le croit M. Brugsch [1]. Quelquefois, pour appuyer encore sur son approbation, le dieu fait un grand signe de tête : . Il en est de même dans l'inscription intraduisible de Herhor, et dans la stèle de l'exil; le dieu, à plusieurs reprises, fait de grands signes de tête. Dans la stèle d'Abydos et dans notre inscription, le même acte est exprimé par le verbe . Ce verbe se retrouve à chaque pas dans l'inscription de Pinodjem III. Pour un rien, le dieu fait un signe, avant même que Pinodjem ait parlé, ou quand il n'a dit encore qu'une petite partie de ce qu'il a à demander au dieu. En outre, le dieu parle lui-même pour faire entendre sa volonté. Il y avait donc à cette époque à Thèbes des statues qui parlaient et qui faisaient des gestes. Il est évident que ce résultat était produit par un artifice quelconque dont les prêtres seuls avaient le secret. Y avait-il un procédé mécanique qui faisait mouvoir les statues, ou les prêtres profitaient-ils de ce qu'ils étaient seuls ou presque seuls à paraître devant le dieu, pour en imposer à la crédulité de la foule? peu importe. Il est curieux cependant que ce fait ne se trouve qu'à une époque, au moment où le pouvoir royal était éclipsé par les grands prêtres d'Ammon. Quel excellent moyen de persuasion que d'obtenir ainsi l'approbation directe des dieux et même de les faire parler! ce pouvoir a certainement contribué à donner aux usurpateurs le prestige qui leur était nécessaire pour mettre de côté la dynastie régnante.

La grâce de Thothmès, fils de Souaaamoun, n'était pas la seule qu'Ammon eût accordée. Déjà le père de Pinodjem, Mencheperra, avait dû faire appel à la miséricorde du dieu. Nous le savons par la fameuse stèle dite de l'exil, que M. Brugsch a fait connaître et traduite, et qui actuellement est déposée dans la maison de l'agent consulaire français à Louxor.

Elle débute ainsi : L'an 25 et le 29 du mois d'Épiphi, au moment de la fête d'Ammon Ra, le roi des dieux dans sa fête (d'Ap du Sud) . . . .

l. 2. Neshor au milieu d'eux. La majesté d'Ammon Ra . . . . .

l. 3. Thèbes. Voici qu'il fit route vers les scribes, les inspecteurs et les hommes qui . . . .

La suite raconte que Mencheperra, fils du roi Pinodjem, intercède en faveur de ceux qui sont l'objet de la colère du dieu, et qui sont dans l'oasis. Le dieu permet qu'on les ramène en Égypte, et qu'on inscrive cette grâce sur une stèle commémorative. Le style de l'inscription est fort semblable à celui de la nôtre; la date est indiquée par l'année, le mois et le jour, sans le nom du roi auquel elle se rapporte. Quoique Pinodjem soit mentionné comme père de Mencheperra, il n'en ressort pas nécessairement qu'il fût le souverain régnant à ce moment-là.

M. Brugsch, dans son histoire, suppose que ces bannis sont les Ramessides que les grands prêtres ont chassés du trône et du pays. Rien dans le texte ne l'indique, rien ne peut faire penser qu'il soit question d'une dynastie rivale. Je suis tenté de croire que les bannis ce sont

[1] Brugsch, *Dict.*, vol. 6, p. 755.

ces *scribes,* ces *inspecteurs* et ces *serviteurs* auprès desquels il est dit que quelqu'un se rend, peut-être le personnage appelé Neshor qu'on avait envoyé en mission. Ne seraient-ce point ces hommes qui auraient encouru la colère du dieu, et ne seraient-ce point les mêmes coupables qui, d'après notre inscription, ont été frappés par le dieu et qui sont appelés *scribes, inspecteurs* et *surveillants?* Cette dernière qualification est remplacée dans l'inscription de l'exil par celle de [hiéroglyphes] *serviteurs.*

La coïncidence est plus frappante encore si nous passons à la stèle d'Abydos, la stèle de Sheshonq également traduite par M. Brugsch. Ce texte est malheureusement en fort mauvais état. Le commencement fait entièrement défaut, et par conséquent la date qui certainement s'y trouvait. A en juger par la publication de M. Mariette, les premières lignes sont très frustes. On voit cependant qu'elles renferment le récit d'une scène toute semblable à celles que nous avons vues; c'est de nouveau une requête adressée à Ammon.

Le texte prend au milieu d'une phrase [1].

L. 1. le chef des chefs Sheshonq; son fils dans sa sainte demeure près de son père Osiris, accorde qu'il mette sa personne à Nifur en face de . . . . . . accorder à son . . . . . . qu'il reçoive une vieillesse avancée, etc. . . . . .

l. 2. . . . . . le grand dieu fit un grand signe d'assentiment; de nouveau Sa Majesté se présenta devant le grand dieu, en disant : mon bon seigneur, tu feras périr

l. 3. le général, le surveillant, le scribe, l'inspecteur, et tous ceux que j'ai envoyés dans les champs et qui ont pillé tout ce qui était sur l'autel de l'Osirien, le chef des Ma (Libyens), Namrath, le fils de Mehtenusech d'Abydos,

l. 4. et tous les hommes qui ont fraudé ses offrandes divines, ses esclaves, son bétail, son jardin et tous les dons qui lui étaient consacrés . . . .

l. 5. . . . . le grand dieu fit un signe d'assentiment. Sa Majesté se prosterna devant lui. Sa Majesté dit : donne la victoire à Sheshonq le grand chef des Ma (Libyens) le chef des chefs . . . . . . les mots qui suivent sont trop incomplets dans la publication de M. Mariette pour qu'on puisse en tirer un sens. On voit seulement que c'est Ammon qui parle et qui dit: «Tu recevras un âge avancé, bien établi sur la terre, et ta postérité sera à ta place éternellement. Sa Majesté envoya la statue de l'Osirien, le chef des Ma, le chef des chefs, Namrath, dans une barque à Abydos.»

On sait que cette inscription est celle qui a servi de base à la théorie de M. Brugsch sur une invasion assyrienne à l'époque de la XXI[e] dynastie. Le savant égyptologue allemand traduit les titres de Sheshonq et de son fils par *roi d'Assyrie* et *roi des rois.* Il suppose que le roi Namrath ou Nimrod était mort jeune, et que le roi Sheshonq, son père, faisant visite à Abydos au tombeau de son fils, décrétait en son honneur des offrandes et réglait son sacerdoce. MM. Maspero, Ebers et Lenormant ont déjà relevé ce qu'il y avait d'invraisemblable à cet établissement des rois d'Assyrie en Égypte au moment où le royaume de David et de Salomon était à l'apogée de sa puissance, et formait une barrière infranchissable aux envahisseurs qui seraient allés de Mésopotamie en Égypte. En revanche, l'analyse de ces fragments nous fournit des renseignements qui ne sont pas sans importance. Ce n'est point à Abydos que nous transporte le commencement de l'inscription. C'est Ammon qui parle;

[1] Je traduis d'après la publication de M. Mariette.

c'est à lui qu'on dit : mon bon seigneur! c'est lui qui fait des signes d'assentiment comme dans les inscriptions précédentes. Or, Ammon n'était pas le dieu d'Abydos, et surtout ce n'était pas là qu'on allait le consulter et qu'il faisait connaître sa volonté. Evidemment, c'est à Thèbes que se passe la scène d'invocation, c'est là que se trouve le roi lorsqu'il parle à Ammon, c'est là aussi qu'était la statue de Namrath que Sa Majesté envoie à Abydos *en barque descendant le fleuve* ( ).

Du moment que l'on abandonne l'idée de M. Brugsch que veut dire le roi d'Assyrie [1], et qu'on en fait un simple titre militaire que portait un officier supérieur, mais non point un souverain, il s'ensuit que l'expression *Sa Majesté* peut et doit s'appliquer à quelqu'un d'autre qu'à Sheshonq lui-même. Et, en effet, il est conforme à l'inscription de l'exil ou à celle de Pinodjem III que ce soit un personnage de rang élevé qui parle au dieu et qui l'invoque en faveur de son protégé. Cet intercesseur doit être le roi ou le grand prêtre d'Ammon. Il y avait donc, à cette époque, un roi qui régnait à Thèbes et qui se chargea d'obtenir pour Sheshonq la faveur qu'il désirait. Ce roi, nous ne savons pas quel était son nom, il se trouvait probablement au commencement de l'inscription.

Ce qui est plus curieux encore, c'est ce que Sheshonq dit à Ammon : *Tu feras périr le général, le surveillant, le scribe et l'inspecteur et tous ceux que j'ai envoyés dans les champs, et qui ont pillé l'autel de Namrath.* Ici les mots sont presque identiques à ceux de notre inscription. Sauf le général, dont Pinodjem ne parle pas, nous retrouvons les trois genres d'employés complices de Thothmès, *l'inspecteur* le *scribe* et que j'ai traduit par *surveillant.* Ainsi l'autel de Namrath avait eu à subir des déprédations commises par des employés que le roi lui-même avait envoyés en mission. Peut-être est-ce Sheshonq qui fut chargé d'exécuter la volonté du dieu et de faire périr les criminels, peut-être était-ce là la victoire que le roi demandait à Ammon pour son général; toujours est-il que Sheshonq obtint d'Ammon par l'entremise du roi que la statue de son fils fût transportée à Abydos. Arrivée là, on l'installa dans sa demeure définitive; on lui décerna des offrandes en grande quantité, et l'on dressa une stèle de pierre qui fixait les limites de ses propriétés et les redevances qu'on devait payer à cette statue. On ne pouvait pas la laisser à Thèbes où elle était exposée aux voleurs.

Il est certain qu'à cette époque ni les temples ni les tombeaux n'étaient à l'abri des violations que se permettaient des fonctionnaires même haut placés. A en juger par ces deux inscriptions, les vols étaient chose fréquente, aussi bien dans le sanctuaire d'Ammon que dans la nécropole. On comprend alors pourquoi les grands prêtres de la XXIe dynastie ont fait cacher dans la caverne de Deir-el-Bahari les précieuses momies qui sont arrivées jusqu'à nous. L'affaiblissement du pouvoir entre les mains débiles des souverains de la XXIe dynastie,

[1] M. Brugsch lui-même ne maintient cette traduction que dans l'inscription d'Abydos. Dans la stèle de Pianchi, où il est question de plusieurs , occupant différentes parties du Delta, ce ne sont plus des *Grossherren von Assyrien,* ce ne sont que des *Satrapen.* L'opinion de M. de Rougé, qui considérait ce titre comme signifiant chef des troupes libyennes, me paraît encore la seule vraie. Tout dernièrement, M. le Dr Stern, dans un intéressant article sur la Libye (*Allg. Zeit.*, n° 155), a émis l'idée que c'était là aussi qu'il fallait chercher l'origine des Boubastites, de Sheshonq et de ses successeurs. Ainsi que le dit le savant auteur, il y a un champ de recherches encore inexploré dans la comparaison des noms que nous fournissent les inscriptions hiéroglyphiques, avec le peu que nous savons des langues des anciens Libyens.

les usurpations des grands prêtres, probablement aussi l'éloignement des rois dont plusieurs résidaient à Tanis, tout cela avait eu pour conséquence que la plaine de Thèbes, les temples et la nécropole étaient devenus l'asile de pillards de tout rang. Non-seulement les voleurs faisaient effraction dans les tombes royales, mais les prêtres, comme Thothmès et ses complices, s'appropriaient les biens des temples. On voit par les inscriptions de la princesse Karamat ou celle d'Isis-em-Cheb quelle importance avaient pris les questions de propriété, et de quels châtiments sévères étaient menacés ceux qui y portaient quelque atteinte. Plus tard aussi, quand le roi d'Éthiopie, Pianchi, fit la conquête de l'Égypte, il eut soin partout où il passait de vérifier l'état des greniers des temples. Tout cela indique un état d'instabilité voisin de l'anarchie qui tenait sans doute à une cause politique, et qui dut être favorisé par les compétitions qui signalèrent le passage de la dynastie des Ramsès à celle des Tanites.

Devons-nous considérer ces trois allusions, la colère d'Ammon contre les exilés en faveur desquels intercède Mencheperra, le pillage de la tombe de Namrath et la mention des crimes commis par les complices de Thothmès dans un temps ancien, comme se rapportant au même fait? Nous sommes ici en pleine hypothèse; mais, pour ma part, j'incline à le croire. Il a dû y avoir à cette époque une crise politique, un événement considérable qui a laissé des traces et des souvenirs pendant longtemps. Les bannis, pour lesquels Mencheperra intercède au moment où Ammon vient de l'installer dans ses fonctions de grand prêtre, n'étaient pas les premiers venus; ni Thothmès non plus, ce prêtre condamné à mort qui obtint sa grâce après qu'à trois reprises Pinodjem se fut présenté devant Ammon. Pourquoi ces grandes inscriptions et ces monuments commémoratifs, s'il ne s'était agi que de vulgaires criminels et d'actes judiciaires, comme il devait s'en présenter tous les jours? Il semble qu'il y ait eu une lutte entre deux partis qui se sont disputé le pouvoir et le pays, et qui ont fini par se réconcilier après que l'un avait été battu et exilé. Les vainqueurs lui ont fait grâce, parce qu'ils avaient besoin de lui; mais tout cela a été l'affaire de plusieurs années.

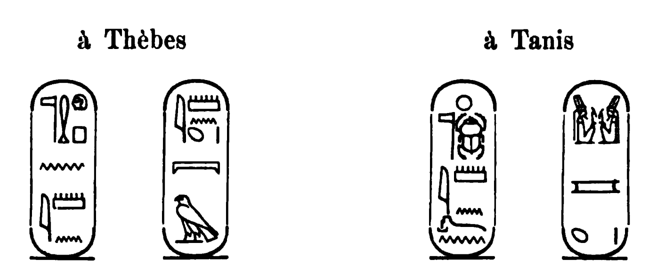
Ici se présente une autre question. A qui devons-nous rapporter les dates que nous trouvons dans les inscriptions? Faut-il les regarder, avec M. Maspero, comme indiquant les années de pontificat des grands prêtres qui, se considérant comme des souverains légitimes, dataient leurs actes, comme les Pharaons, à partir de l'année où ils étaient arrivés au pouvoir? Cette idée qui paraît plausible au premier abord est en contradiction avec l'inscription de l'exil qui est datée de l'an 25 et où il est dit cependant que cette année-là, lors de son voyage à Thèbes, Ammon «l'établit à la place de son père comme premier prophète d'Ammon Ra, le roi des dieux, général en chef de l'Égypte du Nord et du Midi» (l. 8); autrement dit lui accorda le titre et les fonctions de grand prêtre. L'an 25 n'est donc pas celui du pontificat de Mencheperra, c'est celui du roi qui occupait le trône à ce moment-là. Il doit en être de même dans les deux inscriptions de Pinodjem III, qui mentionnent les années 2, 3, 5 et 6. Il s'agit de savoir quel était ce roi dont le nom n'est pas indiqué, et cela nous conduit tout naturellement à reprendre la succession des rois de la XXIe dynastie, et à examiner comment on peut reconstituer la série de ces souverains.

Nous avons dit que tandis que M. Lepsius considérait les Tanites de Manéthon et les grands prêtres de Thèbes comme ne formant qu'une seule dynastie, MM. de Rougé et Maspero en faisaient deux dynasties rivales régnant l'une dans le Delta et l'autre à Thèbes, et

dont Manéthon n'aurait connu que la première. L'étude des documents découverts dernièrement me fait croire que l'opinion de M. Lepsius est la vraie et que c'est réellement une dynastie Tanite qui succéda aux Ramsès.

On sait que, sous le règne de Ramsès XIII, le grand prêtre Herhor qui réunissait à ses fonctions sacerdotales celles de chef militaire du pays, s'empara petit à petit du pouvoir et réussit, soit par la mort du Pharaon, soit par usurpation, à se faire proclamer roi. On peut suivre sur les murailles du temple de Chons à Karnak toutes les phases de son élévation jusqu'au moment où il s'attribue deux cartouches dont l'un renferme son titre de grand-prêtre et l'autre son nom de Herhor auquel il a ajouté celui de *Si Amoun.* Or, je crois pouvoir affirmer que si Herhor n'est pas un Tanite d'origine, son nom se trouve sur les murailles de Tanis. Jusqu'à présent M. Maspero, à la suite de MM. de Rougé et Mariette, considérait que le chef de la dynastie Tanite, le Smendès de Manéthon, était un roi dont le nom est transcrit *Si Mentou,* d'après les tablettes d'or du Musée de Boulaq [1]. En parcourant les ruines de Tanis, j'ai trouvé à plusieurs reprises le nom de ce roi, sur un sphinx de granit à l'entrée du temple, et sur des architraves ou des fragments de plafond, et je l'ai toujours vu écrit non pas *Si Mentou,* mais *Si Amoun* [2] ou

Nous connaissons le nom de *Si Amoun* seul appliqué à Herhor par l'inscription du sarcophage de Seti Ier retrouvé à Deir-el-Bahari «l'an 16, le 7 du mois de Pharmouti, *sous le roi Si Amoun,* jour d'extraire etc. . . . . . [3]» Il semble donc naturel de conclure que ces deux Si Amoun, celui de Tanis et celui de Deir-el-Bahari, désignent le même personnage qui aurait eu ainsi quatre cartouches:



A Thèbes, il se serait appelé *le premier prophète d'Ammon, Si Amoun Herhor.* A Tanis il aurait eu deux cartouches véritables; l'un, le nom sacré, le nom d'intronisation *Ra neter cheper sotep en Amoun,* et l'autre *Si Amoun mer Amoun.* L'existence du nom d'intronisation

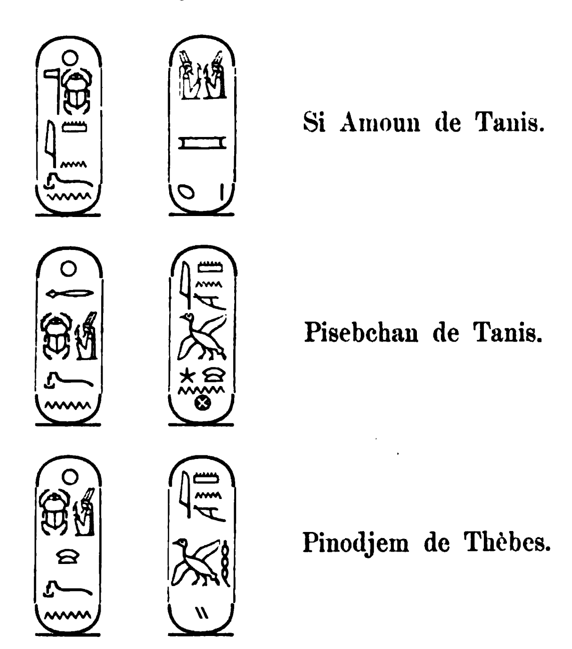
[1] Mariette, *Cat. du Musée de Boulaq,* n° 551.

[2] Outre les tablettes d'or de Boulaq, il existe au Musée du Louvre un sphinx en bronze sur lequel on lisait aussi *Si Mentou.* J'ai communiqué mes doutes à cet égard à M. Pierret, le priant de vouloir bien examiner à nouveau le monument pour voir si ce n'était point *Si Amoun* qu'il fallait lire. Voici ce que le savant conservateur du Louvre a eu l'obligeance de me répondre : «Après consciencieux examen du petit sphinx attribué au roi Smendès, je constate qu'il est en effet difficile d'affirmer que le dieu répété en double dans le cartouche deux fois répété sans sceptre , soit autre qu'Ammon. La supposition du dieu Mentou que caractériserait la tête d'épervier me semble devoir être exclue, par ce fait que la barbe postiche, indice de la tête humaine, est suffisamment visible dans les deux exemples.»

[3] Maspero, *La trouvaille de Deir-el-Bahari,* p. 21.

me paraît un point très important, c'est là ce qui constitue le titre royal bien plus que le fait d'enfermer son nom dans un cartouche. Pourquoi Herhor ne l'a-t-il pas adopté dans les inscriptions de Thèbes, peut-être parce que ses fonctions de grand prêtre lui donnaient dans cette ville un prestige inconnu à Tanis; et qu'il lui importait qu'on sût que celui qui occupait le trône était ce même grand prêtre Herhor qui avait déjà la première place du vivant du dernier Ramsès. Peut-être aussi l'usurpation n'était-elle pas encore consommée, et faut-il rapporter aux premières années de son règne la construction et les inscriptions du temple de Chons. Sous la XXI[e] dynastie, le cartouche n'implique souvent pas autre chose que la qualité de prince du sang. Ne voyons-nous pas le nom de la princesse *Moutemhat* inscrit dans un cartouche; et cependant cette petite fille qui ne vécut que quelques jours, et dont la momie est enfermée dans le même cercueil que celle de sa mère, n'a certainement jamais prétendu au trône. Plus tard, sous la dynastie suivante le prince Sheshonq, fils d'Osorkon I[er], fit de même, et cependant jamais il ne parvint au trône d'Égypte. Ce qui est le véritable titre royal, c'est le nom sacré, le nom d'intronisation contenu dans le premier cartouche.

Un fait qui prouve aussi que les rois de Tanis et ceux de Thèbes appartenaient à la même dynastie, c'est la ressemblance qu'il y a entre les noms d'intronisation des trois principaux.



Si Amoun de Tanis.

Pisebchan de Tanis.

Pinodjem de Thèbes.

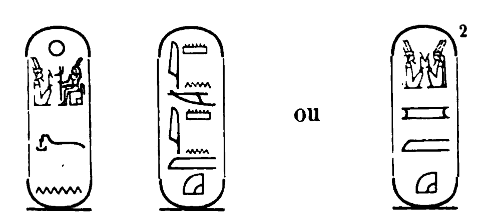
On remarquera qu'ils ne diffèrent que par un seul signe; partout le roi est qualifié de *setep en Amoun*, l'élu d'Ammon, et même dans le second cartouche, celui du nom vulgaire, le commencement est le même. Il est impossible de ne pas voir là le résultat d'une parenté réelle ou d'une tradition dynastique qui se conservait dans une famille. Je ne puis donc séparer la XXI[e] dynastie en deux suites de princes dont les uns auraient régné au nord et les autres au midi. S'il en était ainsi, comment Pisebchan, roi de Tanis, aurait-il donné à son fils le nom de Pinodjem qui était celui de ses rivaux, et pourquoi ce fils serait-il grand prêtre d'Ammon[1]? Certes, s'il y a un roi tanite, c'est bien Pisebchan, et cependant

[1] LEPSIUS, *Königsbuch*, pl. XLIII, n° 563. WIEDEMANN, *Zeitschr.*, 1882, p. 86.

lorsqu'il fait graver son nom sur le fameux groupe des deux pêcheurs, il introduit son nom, comme le ferait un roi de Thèbes, par ces mots : , etc. *Le dieu vivant et bon, le fils d'Ammon, l'enfant de Mout, la dame d'Asher, le roi de la Haute et de la Basse-Égypte.* Pisebchan et Pinodjem appartiennent bien à la même série ; il n'y a donc pas eu de dynasties collatérales.

J'ai dit que je ne considérais comme rois légitimes que ceux des souverains qui portent un nom d'intronisation. Cela élimine de la liste des rois l'un des grands prêtres auquel avait attribué cette dignité, Mencheperra. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré son nom dans un cartouche que sur des briques, et quand même, une fois, l'un de ces cartouches contient le titre de *roi de la Haute et de la Basse-Égypte*, tant que le nom d'intronisation manque; cela ne me paraît pas concluant. D'ailleurs, si Mencheperra avait régné, s'il avait été reconnu roi légitime, son fils Pinodjem III ne passerait pas cette dignité sous silence. Lui qui parle de son père à plusieurs reprises, il ne lui aurait pas ôté son titre, et, quand il le cite, nous verrions le nom de Mencheperra écrit dans un cartouche, ainsi que Mencheperra lui-même l'a fait à l'égard de son père Pinodjem II dans l'inscription de l'exil (l. 5). Au contraire, dans les deux inscriptions de Pinodjem III, Mencheperra est mentionné sans qu'il lui soit donné aucun titre, comme Pinodjem Ier parle de son père Pianchi qui n'a pas régné. Mencheperra n'a donc pas été roi d'Égypte, ou, s'il a essayé d'arriver au pouvoir, sa tentative n'a pas réussi. C'est au moyen des rois à deux noms que nous devons tenter de reconstituer la dynastie ; c'est eux que nous devons chercher dans les listes de Manéthon.

Déjà nous en connaissions quatre, les trois cités précédemment, et Horpisebchan, dont le nom d'intronisation n'est pas complet, la seconde moitié du cartouche ne nous a pas été conservée. Un travail récent de M. le d^r^ WIEDEMANN[1] vient d'en ajouter un cinquième, *Amenemapt*, auquel un grand prêtre d'Ammon, *Pinodjem, fils de Pisebchan*, fait une offrande, et dont les deux noms ressemblent beaucoup aux précédents :



Ce roi ne doit avoir régné que peu d'années, et ce qui prouve qu'il réunissait bien toute l'Égypte sous son sceptre, c'est que les monuments qui nous le font connaître proviennent des deux parties du pays ; ce sont des cuirs de Deir-el-Bahari et une stèle des Grandes Pyramides.

Avant de replacer ces rois dans l'ordre qu'ils ont dû avoir, examinons d'abord la série des grands prêtres. En premier lieu, nous devons remarquer que les monuments font connaître trois grands prêtres du nom de Pinodjem. Le premier est fils de Pianchi, petit fils de Herhor, c'est celui qui a laissé des inscriptions en grand nombre sur les murs du temple de

[1] *Zeitschr.*, l. l.

[2] MARIETTE, *Mon. divers.*, pl. 102, *Cat. du Musée de Boulaq*, n° 910. MARIETTE lit *Amen em Kem*, prenant le signe pour .

Chons; et dont, suivant M. MASPERO[1], nous avons la momie. Le second est fils du roi Tanite Pisebchan[2] ; et enfin le troisième est celui de notre inscription, le fils de Mencheperra. Lequel des trois arriva au pouvoir et devint le roi Pinodjem? Ce ne fut pas le premier, puisque nous avons sa momie et celle du roi; ce ne peut être le troisième, il faut donc que ce soit le second, le fils du roi légitime Pisebchan. En effet, à en juger par les inscriptions publiées par MM. MASPERO et LEFÉBURE, rien n'indique, dans ce qui a été retrouvé l'an passé que le roi Pinodjem fût fils du grand prêtre du même nom; et il est naturel, puisque seul des trois grands prêtres, il était fils de roi, qu'il fût seul à arriver au pouvoir royal. Après lui, ou probablement lors de son accession au trône, la dignité de grand prêtre passa à ses fils, Masaherta d'abord, puis Mencheperra, auquel succéda Pinodjem III.

La série des grands prêtres est donc:

Herhor, qui devint le roi Si Amoun;

Pianchi, fils de Herhor;

Pinodjem, fils de Pianchi;

Pinodjem, fils du roi Pisebchan, qui devint le roi Pinodjem;

Masaherta, } fils du roi Pinodjem;
Mencheperra, }

Pinodjem III, fils de Mencheperra.

Revenant maintenant aux souverains, nous voyons que, sous le règne d'Amenemapt, Pinodjem fils de Pisebchan, était encore grand prêtre, Amenemapt a donc régné avant lui, et la succession des cinq princes connus s'établit ainsi, en regard de celle de Manéthon.

Σμενδῆς,	Si Amoun;
Φουσέμης ou Ψουσέννης α',	Pisebchan;
Νεφερχερῆς	(?)
Αμενωφθίς,	Amenemapt;
Οσοχώρ	(?)
Ψινάχης,	Pinodjem;
Φουσέμης, Ψουσέννης β',	Horpisebchan.

Il resterait maintenant à fixer sous quels souverains ont eu lieu les événements que nous connaissons par ces diverses inscriptions. A en croire Manéthon, ce seraient les Psousennès qui auraient eu les plus longs règnes. Et, cependant, il est infiniment probable que Pinodjem a régné assez longtemps; plus de 25 ans. Pinodjem était encore sur le trône lors de la mort et de l'enterrement de la reine Isis-em-Cheb, sa petite-fille, puisque la belle tente retrouvée dans la cachette et qui a servi aux funérailles de la princesse porte le cartouche de ce roi. Cet enterrement a été fait sous le pontificat de Mencheperra qui avait fait sceller de son sceau l'entrée de la tombe. Or, puisque Mencheperra a été installé l'an 25 d'après l'inscription de l'exil, cela nous prouve que c'est bien à Pinodjem que cette date se rapporte. Cette année-là, Mencheperra fut reconnu grand prêtre, après avoir apaisé des troubles dont la Haute Égypte avait été le théâtre. Peut-être ces troubles venaient-ils précisément de la

[1] MASPERO, *Verhandlungen des fünften Orientalisten-Congresses*, Afrikanische Section, p. 19.
[2] *Zeitschr.*, 1882, p. 86. LEPSIUS, *Königsbuch*, n° 563.

succession au pontificat d'Ammon. Son frère Masaherta qui l'avait occupé avant lui était mort. Nous sommes dans l'ignorance la plus complète sur l'histoire de ce grand prêtre dont les hautes fonctions ont été probablement de courte durée. Au moment de la vacance, Mencheperra n'était pas à Thèbes, puisqu'il raconte son arrivée dans cette ville, et les démonstrations de joie auxquelles elle donna lieu. Il était peut-être auprès de son père, le roi Pinodjem, qui, étant fils de Pisebchan, pouvait fort bien résider à Tanis, quoique plus tard il soit mort à Thèbes, et y ait était enterré.

Les inscriptions de Pinodjem III, fils de Mencheperra, datées des années 2, 3, 5 et 6, appartiennent à un autre règne; ou à celui du dernier Tanite Horpisebchan qui ne paraît pas avoir duré longtemps, ou à celui du premier Boubastite, le chef de la XXII[e] dynastie. Je suis tenté d'admettre la seconde alternative, et de croire que Sheshonq était à ce moment-là le souverain de l'Égypte; Sheshonq, un étranger de la Basse-Égypte, qui arriva au pouvoir, non point par les titres sacerdotaux qu'il portait, mais à l'aide des mercenaires étrangers qu'il commandait. Une fois sur le trône, il fit contracter à sa famille plusieurs alliances avec les Tanites déchus, et il rentra dans l'ancienne tradition en donnant à l'un de ses fils le titre de grand prêtre d'Ammon. Ce serait sous son règne que Pinodjem obtint du dieu Ammon que le prêtre coupable Thothmès pût rentrer dans le temple et y remplir de hautes fonctions, et que Thothmès reconnaissant fit construire une sorte de portique dont nous avons encore l'inscription et une colonne.

Voilà bien des conjectures. Nous sommes loin encore de pouvoir dire quelque chose de certain sur cette époque troublée qui nous intéresse particulièrement en raison des belles découvertes de l'an passé. Souhaitons qu'une nouvelle cachette nous apporte bientôt la clef de toutes ces énigmes.





VIENNE. — TYP. ADOLPHE HOLZHAUSEN,
IMPRIMEUR DE LA COUR I. & R. ET DE L'UNIVERSITÉ.

